

Administration communale
1613 MARACON

DECISION MUNICIPALE

Nouvelle répartition des dicastères au sein de la Municipalité – dès le 01.12.2025

La Municipalité informe la population de la nouvelle répartition des dicastères au sein de la Municipalité, avec effet au **01^{er} décembre 2025**.

Les dicastères sont attribués aux membres de la Municipalité de la manière suivante :

- **Monsieur Didier Fattebert, Syndic**
 - Animations et loisirs
 - Déchets
 - Eaux
 - Espaces verts
 - Forêt
 - Social

- **Monsieur Nicolas Fosserat, Municipal**
 - Police, SDIS et ORPC
 - Routes

- **Monsieur Jean-François Croset, Municipal**
 - Administration générale
 - Bâtiments
 - Finances
 - Urbanisme – Police des constructions

Les affaires relevant de plusieurs dicastères ou présentant un caractère stratégique sont traitées collégalement par la Municipalité.

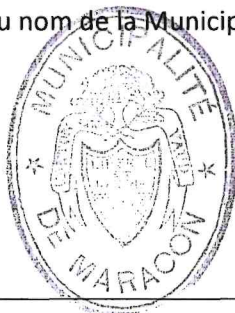
Les présentes décisions sont valables jusqu'à prise de nouvelles décisions municipales.

Maracon, le 22 décembre 2025.

Le Syndic

Didier Fattebert

Au nom de la Municipalité



La secrétaire

Laetitia Déglon